

Le
DÉVELOPPEMENT
DURABLE
à l'UdeS

Stratégie de mobilité durable 2016-2017

11 février 2016

Mise en contexte

Depuis plus de dix ans, l'Université de Sherbrooke s'est engagée résolument dans une stratégie de développement durable. Cette démarche, reconnue à l'échelle nationale et internationale, se caractérise notamment par l'adoption d'un programme de libre accès au transport en commun pour la communauté étudiante de Sherbrooke et l'adoption des premières politiques québécoises universitaires en développement durable (*Politique de développement durable* (Politique 2500-017)) et en approvisionnement responsable (*Politique d'approvisionnement responsable* (Politique 2500-003)).

Plus récemment, les plans stratégiques de l'Université de Sherbrooke adoptés en 2010 et en 2015 ont réaffirmé l'importance des questions de développement durable pour l'institution. En retenant l'orientation de « *Faire de l'Université la référence québécoise en matière de développement durable* », l'Université choisit d'inscrire le développement durable comme l'une de ses 14 orientations stratégiques.

Cette priorité accordée au développement durable se décline en différents objectifs, dont notamment la volonté « (*d'*) *atteindre à long terme la neutralité carbone* » (4.2), un objectif institutionnel cohérent avec les orientations gouvernementales et l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Pour concrétiser cet objectif qui couvre plusieurs aspects de la gestion universitaire, l'Université de Sherbrooke déploiera différents plans d'action couvrant notamment les secteurs suivants :

- Mobilité durable
- Énergie
- Matières résiduelles
- Approvisionnement responsable
- Bâtiments
- Aménagement;
- Investissement responsable

Chacune de ces stratégies sectorielles contribuera à l'atteinte de l'objectif stratégique en identifiant les priorités d'action, les stratégies de mobilisation de la communauté universitaire et la contribution de ce secteur à l'objectif de neutralité carbone. Cette approche globale fait de la réduction en terme absolu des émissions de gaz à effet de serre (GES) l'approche privilégiée pour arriver à la neutralité carbone.

Le présent document couvre l'un de ces secteurs : la mobilité durable.



Les objectifs de la stratégie de mobilité durable de l'Université de Sherbrooke

Des gains considérables ont été réalisés dans le domaine de la mobilité depuis une dizaine d'années, en particulier grâce au programme de libre accès au transport en commun pour la communauté étudiante de Sherbrooke, une démarche ayant des retombées significatives à l'échelle régionale et un succès largement reconnu à l'échelle nationale.

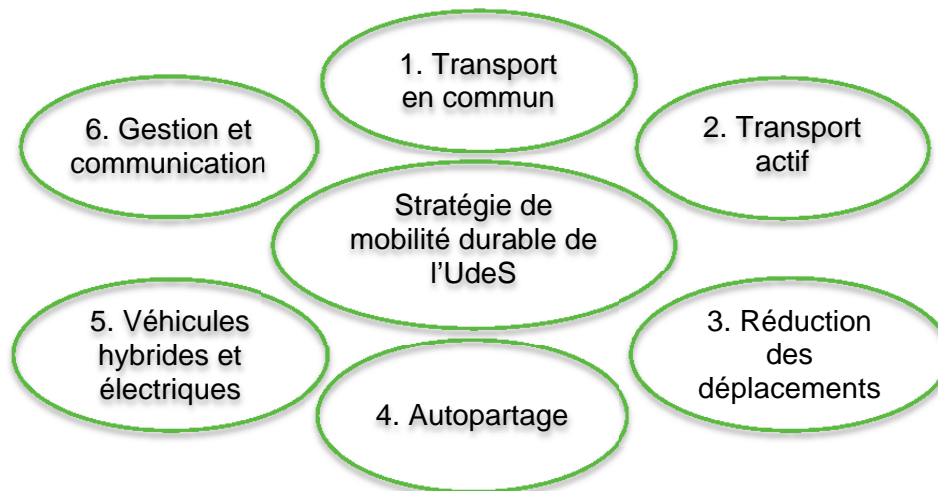
La **Stratégie de mobilité durable 2016-2017** permet d'intensifier les efforts de l'Université dans ce domaine, de mobiliser la communauté et d'intégrer, dans une même approche, les différentes actions mises de l'avant en matière de mobilité. L'information recueillie par le comité de mobilité durable permettra également de quantifier la contribution de ce secteur à l'objectif institutionnel de neutralité carbone. Les champs couverts par cette stratégie prennent en compte les émissions directes associées à la combustion de carburant fossile par le parc automobile de l'Université (champ d'application 1) et les émissions indirectes associées aux déplacements de la population étudiante et du personnel (champ d'application 3).

Piliers et domaines d'action de la stratégie de mobilité durable

Les principes suivants ont guidé l'élaboration de la présente stratégie :

- le concept de « cocktail transport » visant à réduire l'utilisation de la voiture solo au profit d'une diversité de modes de déplacement;
- la réduction de l'empreinte environnementale et des GES;
- la promotion du transport actif et des saines habitudes de vie;
- la convivialité des campus;
- l'utilisation optimale de nos ressources financières.

Les actions sont réparties en six domaines :



Promouvoir le transport en commun

ÉTAT DES LIEUX

- ✓ Dix ans après sa mise en œuvre, le système universel de libre accès au transport en commun pour les étudiantes et étudiants de Sherbrooke constitue une démarche caractéristique de l'Université.
- ✓ Les ententes entre l'Université et la Société de transport de Sherbrooke (STS), et entre l'Université, la FEUS et le REMDUS, ont été renouvelées en 2015.
- ✓ Un programme de transport en commun pour le personnel est en place à Sherbrooke, mais son utilisation reste limitée.
- ✓ Un programme de libre accès au transport interurbain pour le personnel est en place entre les campus de Sherbrooke et de Longueuil.

ACTIONS ET DÉMARCHES

1.1. Maintenir le libre accès au transport en commun pour la communauté étudiante de Sherbrooke

Budgétiser les ressources financières nécessaires au maintien de ce programme et poursuivre la promotion de ce mode de transport auprès de la communauté étudiante.

1.2. Étendre le programme de libre accès au transport en commun pour la communauté étudiante au Campus de Longueuil

Conclure, dans le respect des contraintes budgétaires de l'Université, des ententes avec le Réseau de transport de Longueuil (RTL) et les associations étudiantes permettant la mise en œuvre du libre accès au transport en commun à Longueuil pour les membres de la communauté étudiante inscrits à temps complet.

1.3. Renforcer le programme de transport en commun pour le personnel

Dans l'optique de favoriser le transport en commun parmi les membres du personnel, ce programme vise un plus grand public et une bonification des mesures incitatives.

1.3.1. Étendre le programme de transport en commun pour le personnel au Campus de Longueuil.

1.3.2. Rendre disponible la couverture du programme de transport en commun au personnel ayant un lien d'emploi temporaire.

1.3.3. Bonifier la contribution de l'Université en offrant :

- un maximum de trois retours garantis par année, jusqu'à un maximum de 25 \$ par trajet;
- une diversité d'incitatifs comme le libre accès aux installations du Service du sport et de l'activité physique, à certains programmes du Centre culturel ou des accès à tarifs privilégiés pour l'utilisation occasionnelle du stationnement journalier.

1.3.4. Déployer une déclinaison du programme permettant la mixité entre le transport en commun en hiver et le transport actif en été.

1.4. Favoriser l'utilisation de stationnements incitatifs

Mettre en place, en partenariat avec nos partenaires de la STS et du RTL, différentes mesures incitatives pour faire connaître et favoriser l'utilisation des stationnements incitatifs pour les membres de la communauté universitaire habitant à l'extérieur des zones desservies par nos partenaires.

1.5. Maintenir et développer les services de transport interurbain

1.5.1 Renouveler l'entente avec Transdev sur le trajet Sherbrooke-Longueuil-Montréal :

- rendre accessible le service sur présentation d'une carte employée de l'Université pour les déplacements à des fins professionnelles;
- faciliter l'acquisition de billets à tarif réduit pour les étudiantes et étudiants;
- accroître la complémentarité entre la grille horaire et les principales plages d'enseignement aux campus de Longueuil, de Sherbrooke et de la santé.

1.5.2 Développer de nouvelles ententes favorisant le recours au transport interurbain à des fins professionnelles.

1.5.3 Favoriser le recours au transport interurbain de façon complémentaire au programme de transport en commun pour les employés.

Accroître les mesures favorisant le transport actif

ÉTAT DES LIEUX

- ✓ Plus d'une cinquantaine de supports à vélo sont déployés sur les trois campus.
- ✓ Une vélostation (enclos sécurisé) est accessible au Campus de la santé.
- ✓ Des douches sont actuellement mises à la disposition des cyclistes dans cinq pavillons du Campus principal et à l'Aile 4 du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.
- ✓ Une flotte de 16 vélos libre-service est disponible au Campus principal et au Campus de Longueuil.

ACTIONS ET DÉMARCHES

2.1. Faciliter l'accès à des supports à vélo

L'installation de supports à vélo diminue non seulement les risques de vols, mais contribue également à la perception de facilité lors des déplacements à vélo.

- 2.1.1 Aménager deux vélostations sécurisées au Campus principal et une au Campus de Longueuil.
- 2.1.2 Accroître de 30% le nombre de supports à vélo, cartographier ces infrastructures et y déployer des systèmes d'information fixes.
- 2.1.3 Installer, en collaboration avec La Déraille, des équipements de réparation et d'entretien sur les trois campus.

2.2. Augmenter l'accessibilité aux douches

Les installations de fin de parcours telles des douches et des casiers facilitent l'intégration de modes de transport actif à des fins utilitaires.

- 2.2.1. Intégrer, dans les standards de construction, l'aménagement de douches et de casiers lors des rénovations et des nouvelles constructions.
- 2.2.2. Planifier le réaménagement de douches dans des espaces sanitaires existants, uniformiser la signalisation et cartographier l'emplacement de ces infrastructures.
- 2.2.3. Promouvoir le partenariat avec le CIUSSS de l'Estrie – CHUS permettant l'accès aux douches.

2.3. Développer un programme incitatif en transport actif

Parce que changer ses habitudes de déplacement n'est pas chose facile, offrir des mesures incitatives permet de mettre en valeur l'effort fourni par les adeptes du transport actif.

Le programme Vélo-UdeS comportera différentes mesures :

- 2.3.1 Développer des activités de promotion spécifiques à des groupes cibles, en particulier la communauté universitaire habitant à moins de dix kilomètres.
- 2.3.2 Permettre l'accès aux douches et aux casiers des centres sportifs du Campus principal, du Campus de la santé et, éventuellement, du Campus de Longueuil.
- 2.3.3 Pour le personnel de l'Université :
 - bénéficier d'un maximum de trois retours garantis par année, d'une valeur maximale de 25 \$ par trajet;
 - avoir accès à un tarif préférentiel pour l'utilisation occasionnelle du stationnement journalier;
 - développer un programme permettant la mixité entre le transport en commun en hiver et le transport actif en été;
 - développer un programme d'indemnité kilométrique.

2.4. Consolider les réseaux de transport actif existants sur le Campus principal, incluant le Parc Innovation

- 2.4.1 Élaborer un schéma d'aménagement des réseaux cyclables et piétonniers pour le Campus principal et une planification triennale de son déploiement.
- 2.4.2 Planifier l'entretien annuel de ces réseaux.
- 2.4.3 Collaborer aux démarches des municipalités et du ministère des Transports afin d'arrimer adéquatement les campus à la trame municipale des pistes cyclables et favoriser un accès plus sécuritaire.
- 2.4.4 Intégrer les cartes des réseaux cyclables municipaux au site Web du développement durable.

2.5. Faciliter l'accès aux vélos

- 2.5.1 Accroître la flotte de vélos en libre-service à 30 vélos en 2016.
- 2.5.2 Inclure des vélos à assistance électrique dans l'offre de vélos en libre-service.
- 2.5.3 Favoriser, en collaboration avec La Déraille et des partenaires externes, une réutilisation optimale de vélos usagés.
- 2.5.4 Mettre sur pied des partenariats stratégiques facilitant l'acquisition de vélos chez des partenaires locaux.

Réduire les déplacements individuels en voiture

ÉTAT DES LIEUX

- ✓ Bien qu'un programme de covoiturage pour les membres de la communauté universitaire ait été développé il y a plusieurs années, les résultats obtenus restent très limités.

ACTIONS ET DÉMARCHES

3.1. Favoriser le développement du covoiturage sur une base institutionnelle

- 3.1.1 Travailler de pair avec les institutions avoisinantes et les centres de mobilité pour adopter une plate-forme de covoiturage commune et ainsi augmenter les possibilités de jumelage.
- 3.1.2 Identifier des points de rencontre pour le covoiturage sur les campus pour faciliter cette démarche pour les membres de la communauté universitaire.

3.2. Réduire les besoins de déplacement individuel

- 3.2.1. Poursuivre le développement accéléré des activités pédagogiques à distance.
- 3.2.2. Favoriser le recours aux technologies de l'information pour réduire les besoins de déplacement.
- 3.2.3. Développer de nouvelles approches en gestion des ressources humaines ou dans nos processus administratifs pour réduire les besoins de déplacements.

Développer l'autopartage

ÉTAT DES LIEUX

- ✓ Bien que plusieurs sites d'autopartage existent à proximité des différents campus de l'Université, il n'existe à ce jour aucune entente spécifique à ce sujet ni de mesures particulières de promotion.

ACTIONS ET DÉMARCHES

4.1. Établir un partenariat avec un service d'autopartage

- 4.1.1 Offrir à la communauté de l'UdeS la possibilité d'adhérer à un service d'autopartage en privilégiant l'implantation de voitures électriques.
- 4.1.2 Réserver au moins un espace d'autopartage au Campus principal et au Campus de la santé.

4.2. Optimiser l'utilisation interne des véhicules de l'UdeS

Développer des mécanismes de gestion des véhicules de l'Université pour en favoriser une utilisation optimale et réduire les besoins d'accroître le parc automobile.

Encourager l'utilisation de véhicules écoénergétiques

ÉTAT DES LIEUX

- ✓ Sept bornes publiques de recharge pour véhicules électriques du Circuit électrique sont disponibles au Campus principal, au Campus de la santé, au Campus de Longueuil, au Parc Innovation et au C2MI (Bromont) en plus de 6 bornes à usage interne.
- ✓ Près de 10% du parc de véhicules de l'Université de Sherbrooke est constitué de véhicules électriques et ce pourcentage s'élève à 40 % lorsque nous considérons les véhicules réservés pour un usage intérieur dans les souterrains et pavillons.

ACTIONS ET DÉMARCHES

5.1 Favoriser l'utilisation de véhicules écoénergétiques dans les déplacements vers l'Université

- 5.1.1. Revoir la structure de tarification des cases de stationnement pour favoriser le choix de véhicules hybrides ou électriques.
- 5.1.2. Soutenir différentes initiatives de promotion des véhicules électriques en collaboration avec les associations étudiantes, notamment l'Association du transport électrique de l'Université de Sherbrooke (ATEUS).

5.2 Se doter d'infrastructures adéquates pour soutenir le développement du parc de véhicules électriques

- 5.2.1. Renouveler l'entente avec le Circuit électrique.
- 5.2.2. Accroître à 20 le nombre de bornes électriques.

5.3 Accroître le recours aux véhicules écoénergétiques pour les déplacements universitaires

- 5.3.1. Prioriser l'acquisition de véhicules électriques pour les véhicules utilitaires et les voitures de type berline.
- 5.3.2. Favoriser le recours aux carburants alternatifs lors du remplacement de véhicules ne pouvant être électriques.
- 5.3.3. Favoriser l'utilisation de véhicules électriques dans les locations à court terme.

5.4 Favoriser le développement de la recherche universitaire dans le domaine des véhicules électriques et développer des projets de collaboration avec nos partenaires.

5.5 Développer une certification de compensation des émissions de GES pour les émissions des membres de la communauté universitaire.

Gestion et communication

ACTIONS ET DÉMARCHES

6.1 Gestion et partenariats

- 6.1.1 Accroître le rôle du Centre de gestion des déplacements et du comité de transport dans le déploiement de la stratégie de mobilité durable.
- 6.1.2 Adapter le *Règlement de circulation et de stationnement* (Règlement 2575-006) pour réduire la limite de vitesse sur les campus et mieux intégrer et promouvoir la mobilité durable.
- 6.1.3 Maintenir une politique de remboursement des frais de déplacement qui favorise le déploiement d'une mobilité durable.
- 6.1.4 Contribuer au développement de la coopérative La Déraïlle en devenant membre de soutien.
- 6.1.5 Accentuer la collaboration entre l'Université et le Centre de mobilité durable de Sherbrooke ainsi qu'avec différentes autorités compétentes en vue de favoriser le déploiement de la stratégie de mobilité durable.
- 6.1.6 Intégrer dans les cahiers de charge de nouvelles normes d'aménagement pour réduire l'empreinte environnementale des stationnements.
- 6.1.7 Poursuivre le gel du nombre de places de stationnement sur les campus de l'Université.
- 6.1.8 Développer une reddition de compte spécifique à cette stratégie de mobilité durable et quantifier la contribution de ce secteur à l'objectif de neutralité carbone.

6.2 Plan de promotion du transport actif

- 6.2.1 Développer un plan intégré de promotion de la mobilité durable.
- 6.2.2 Offrir au moins une activité de formation pour la réparation de vélos sur chacun des campus en collaboration avec La Déraïlle.
- 6.2.3 Accroître le recours aux activités de recherche ou d'enseignement (stages coopératifs ou projets de création) pour favoriser le déploiement de cette stratégie de mobilité durable.